

**Province de Québec**  
**Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 14 septembre 2015, à la salle du Conseil, située au 287, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers(e) :

Manon Côté                      Gilles Gauvreau  
Rémi Beauchesne              Steve Leblanc  
Dominic Lapointe

Est absent: : le conseiller Benoît Couture.

Les membres présents forment le quorum.

**2015-09-161                      Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 10 août 2015
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2015
5. Présentation des comptes
6. Avis de motion - Règlement #486 modification des limites de vitesse en périmètre urbain
7. Offre de services professionnels - Accompagnement dans la demande de subvention pour le rechargement du réseau routier municipal - Programme AIRRL
8. Demande de réduction du coût des permis pour installation septique
9. Maison des Jeunes - Acquisition d'un petit trampoline pour le gymnase
10. Déclaration d'intention - sensibilisation aux milieux humides
11. Résultats des soumissions - 1600 tonnes de gravier 0-3/4 B incluant le transport
12. Résultats des soumissions - Excavation d'une transition sur la route de St-Fortunat
13. Demande de Forum Citoyen - journée de la culture 26 septembre
14. Mise en valeur du Patrimoine bâti - demande d'aide financière
15. Bibliothèque - Projet de la Boîte Croque-livre
16. Régie des 3 Monts - Demande d'une salle au Collège pour formation des pompiers
17. Correspondance :
  - a) Invitation au Méchoui du maire de St-Fortunat - samedi 26 septembre
  - b) Invitation à la soirée des journées de la culture, samedi le 26 septembre - Ham-Nord: l'épicentre
  - c) Classique des Appalaches - samedi 19 septembre
  - d) Approbation du règlement d'emprunt pour le pavage de la route de St-Fortunat
  - e) Fermeture du Pont du Chemin de la Montagne - travaux d'une durée de 8 semaines
18. Période de questions
19. Clôture de la séance

**2015-09-162**                    **Approbation du procès-verbal du 10 août 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal du 10 août 2015 soit accepté, tel que rédigé.

**2015-09-163**                    **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2015 soit accepté, tel que rédigé.

**2015-09-164**                    **Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 115,702.70\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2015-09-165**                    **Avis de motion règlement #486 - Limites de vitesse du périmètre urbain**

Le conseiller Rémi Beauchesne donne avis de motion qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 486 décrétant les limites de vitesse du périmètre urbain.

**2015-09-166**                    **Offre de services professionnels - Accompagnement dans la demande de subvention pour le rechargement du réseau routier municipal - Programme AIRRL**

IL EST PROPOSÉ PAR: **MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ACCEPTER** l'offre de services professionnels de Techni-Consultant Inc., au montant de 1,250\$ + taxes afin de préparer une note technique pour l'obtention d'une subvention pour le rechargement du réseau routier municipal, et ce, conditionnellement à la réception d'une confirmation de la part du Ministère des Transports du Québec comme quoi des montants sont encore disponibles dans le Programme AIRRL (Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local).

**2015-09-167**                    **Demande de réduction du coût des permis pour installations septiques**

**CONSIDÉRANT** une lettre adressée à la municipalité de la part des résidents du "Domaine des 7 Chutes" désireux de se conformer à la réglementation concernant la gestion des eaux usées des résidences isolées (Q.2, R.22) et demandant à la municipalité de diminuer de 50% le coût du permis fixé à 100\$ pour la mise en place d'une installation septique, en demandant de considérer le nombre exceptionnel de demandes à prévoir et du caractère incontournable du permis à obtenir;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des permis de 100\$ (tel que mentionné à l'article 3.2 du *Règlement #448 - Règlement sur la tarification*) a été déterminé par règlement dans le but d'uniformiser les demandes et ainsi permettre à la municipalité de mettre en place un principe d'équité pour tous les résidents de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'entrée en vigueur du Règlement #448, tous les résidents ayant effectué une construction, transformation, réparation ou remplacement d'une installation septique ont dû payé la somme de 100\$ pour l'obtention du permis de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire continuer la tarification de tous les types de permis selon le respect du Règlement #448, et ce, afin de continuer l'application de sa réglementation de façon juste et équitable;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE REFUSER** la demande de réduction du coût des permis pour les installations septiques des résidents du "Domaine des 7 Chutes" et de leur faire parvenir une lettre expliquant les motifs de la décision rendue.

**2015-09-168**                    **Maison des Jeunes - Acquisition d'un trampoline pour le gymnase**

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation de la Maison des Jeunes désirant acquérir un trampoline pour le gymnase et en faire don à la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** donner l'autorisation à la Maison des Jeunes pour son projet d'acquisition d'un trampoline pour le gymnase.

**2015-09-169**                    **Déclaration d'intention - sensibilisation aux milieux humides**

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants de la municipalité du Canton de Ham-Nord ont pris connaissance du document "Portrait général des milieux humides" et reconnaissent que les milieux humides d'intérêt ciblés possèdent des caractéristiques écologiques particulières;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants de la municipalité du Canton de Ham-Nord ont pris conscience de la fragilité de ces milieux et comprennent que leur conservation contribue de façon significative à la survie de plusieurs espèces fauniques et floristiques;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord, dans les limites des pouvoirs municipaux, s'engage moralement à favoriser le maintien de l'intégrité de ces milieux humides, et cela, en s'efforçant d'appliquer les recommandations faites dans le "Portrait général des milieux humides".



**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire effectuer l'aménagement de quelques endroits de repos et/ou de rencontre afin d'améliorer sa vitalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait important de mettre sur pied des endroits de repos sur le trajet du projet du Chemin de St-Rémi, long d'environ 15 km sur notre territoire (il est suggéré de mettre des aires de repos à tous les 2-3 Km environ), tels que : Halte à la limite du territoire de St-Adrien/Ham-Nord, halte dans le Chemin Morin, Halte au coin du rang 5/Rang des Chutes pour accès à la rivière Nicolet, halte au sentier des Cascades, halte à l'église de Ham-Nord, halte au coin 4e avenue/Rang 10, halte sur la route de St-Fortunat et finalement, halte à la limite du territoire Ham-Nord/St-Fortunat;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire mettre en place une connotation historique à certains endroits par l'implantation de panneaux d'interprétation permettant de mettre en valeur nos richesses historiques et patrimoniales;

**CONSIDÉRANT QUE** ce fonds constitue une aide financière disponible d'un montant variant entre 1,000\$ et 3,000\$ selon les projets retenus;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité se doit d'assumer au moins 50% des coûts du projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord présente une demande d'aide financière dans le programme de "Mise en valeur du Patrimoine bâti" pour l'implantation de 3 panneaux d'interprétation historiques sur son territoire pour son projet dont les coûts sont évalués à 8,500\$.

**2015-09-174                    Bibliothèque - Boîte Croque-Livre**

**CONSIDÉRANT** le projet de la bibliothèque désirant mettre à la disposition des jeunes lecteurs une boîte "croque-Livre" dans laquelle les jeunes empruntent un livre et en remettent un autre en échange, soit le principe de l'échange participatif pour le renouvellement des volumes pour enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a été mis en place dans d'autres municipalités et que celui-ci permet aux jeunes de s'initier à communiquer leurs découvertes et à fréquenter leur bibliothèque;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité répond parfaitement aux objectifs poursuivis par la politique familiale;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** procéder à l'acquisition de la boîte "croque-livre" au coût de 210\$ et d'installer celle-ci à un endroit qui sera déterminé ultérieurement.

**2015-09-175                    Régie Incendie des 3 Monts - Demande d'une salle au Collège pour la formation des pompiers**

**IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** permettre à la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts d'utiliser gratuitement une salle de classe du Collège Horizon pour la tenue de 3 soirées de formation prévues les 22 et 23 septembre ainsi que le 12 novembre 2015.

2015-09-176

**Régie Incendie des 3 Monts - Demande d'installation d'une tour de communication au 246 rue principale**

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** permettre à la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts d'installer une "Tour de communication" derrière le garage municipal situé au 246 rue Principale.

**À cette assemblée, il a été fait mention :**

1. d'une invitation reçue de la municipalité de St-Fortunat relative au "Méchoui du maire" qui aura lieu samedi le 26 septembre prochain;
2. d'une invitation de l'organisme Forum Citoyen Ham-Nord à la soirée culturelle du 26 septembre, Ham-Nord : l'épicentre;
3. de la tenue de l'activité de vélo "La Classique des Appalaches" qui se tiendra le samedi 19 septembre;
4. de la réception de l'acceptation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du règlement d'emprunt requis pour effectuer les travaux de la route de St-Fortunat;
5. de la fermeture de Pont du Chemin de la Montagne à l'automne 2015. Les dates exactes et l'Avis de travaux n'étant pas encore reçu de la part du Ministère des Transports;
6. d'une demande d'installation d'une signalisation afin de restreindre la circulation lourde dans le 7<sup>e</sup> rang;
7. d'une demande de suivi pour le projet d'installation des lumières de rues;
8. des distances minimales à respecter pour l'installation des dos d'ânes à l'entrée du village sur la rue principale près de l'Aménagement forestier;
9. d'une demande de suivi pour le projet de la clinique médicale;
10. de questions sur la réglementation pour les animaux domestiques (chiens)
11. de mettre le calendrier des séances du conseil sur le site internet.

Le maire lève l'assemblée à 20h50.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et  
secrétaire-trésorier.